

# COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2025

### **APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

Denis THOLLON - Gilles BOURGEY - Christophe BEAUD - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Martial BONNAVENT- Jennifer MOLY - Yvette DEPIERRE - Laurent RHONE - Frédéric ROSTAING - Ludivine POUSSEREAU - Lydie BERGER BY

Absents excusés : Julien MALLAND - Isabelle FRACHETTE - Valérie MAYET

Pouvoir de Isabelle FRACHETTE à Rostaing Frédéric

**Secrétaire de séance :** Martial BONNAVENT

Début de la séance à 21h

### **Validation du compte-rendu du conseil du 9 septembre 2025**

**Voté à l'unanimité des présents**

### **INDEMNITES DES ELUS**

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Il est proposé de fixer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 le montant des indemnités des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

Maire : 40,3% de l'indice 1027

Adjoints : 10,7% de l'indice 1027

M. le Maire et les trois adjoints se retirent du vote.

**9 voix pour**

### **ETANG DE BAIX : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA CCBD**

Mr le Maire fait un rappel des faits qui se sont déroulés à l'étang de Baix ainsi que des actions qui en ont découlées : Analyses et diagnostic documenté mené par l'ISARA, demande et études des devis pour la remise en état de l'étang.

Dans ce contexte, les parties (commune et intercommunalité) se sont rapprochées et après discussions et accords réciproques, ont décidé de valider les interventions nécessaires à la remise en état de l'étang de Baix.

Pour entériner la répartition financière de ces travaux, la communauté de commune à rédiger un protocole d'accord transactionnel.

Après présentation du document, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cet accord et d'autoriser M. le Maire à le signer.

**Voté à l'unanimité**

## **ETANG DE BAIX : DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle que, compte tenu de l'état dans lequel se trouve l'étang de Baix, il est nécessaire d'entreprendre des travaux.

Ces travaux comprennent : la vidange pour la mise en assec de l'étang, le curage des sédiments accompagné du remodelage des berges pour la création d'une roselière, l'installation de filtres en aval, la reprise des digues, la réfection des ouvrages hydrauliques ainsi que la pose de canalisations et d'enrochements.

La commune peut bénéficier d'une aide financière du Département de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette aide financière auprès du Département de l'Isère et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Voté à l'unanimité**

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCBD**

La commune souhaite réaliser des travaux d'économies d'énergie et d'accessibilité et dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours à la communauté de communes Balcons du Dauphiné pour un montant de 1876€ pour un montant estimatif de travaux de 24307€.

Ce montant, de 1876€, correspond à l'enveloppe restant à disposition de la commune.

**Voté à l'unanimité**

## **ACCORD AMIABLE PARCELLE AC 335**

La parcelle n°335, section AC, est située sur la place du village. La commune souhaitait engager des discussions avec les propriétaires afin de clarifier la situation en vue des travaux d'aménagement de la place. Cependant, l'un des deux propriétaires demeure injoignable. Par conséquent, aucune vente ni servitude ne peut être conclue.

En accord avec le seul propriétaire disponible, M. le Maire propose de signer un accord amiable autorisant la commune à réaliser des travaux sur ladite parcelle. En effet, sans ces travaux, l'aménagement de la place ne pourrait être achevé. Après présentation des travaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet accord amiable.

**Voté à l'unanimité**

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Pour une question de rééquilibrage budgétaire, il est proposé au conseil municipal de voter la DM ci-dessous

- 3000€ à l'article 65888 (chapitre 065 section fonctionnement dépenses)
- + 3000€ à l'article 673 (chapitre 067 section fonctionnement dépenses)

**Voté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Ordre du jour clôturé à 22h10.